

Lettre ouverte aux parlementaires français

Projet de loi : "**d'accélération des énergies renouvelables**".

A Mesdames les députées et les sénatrices,
A Messieurs les députés et les sénateurs,

A l'issue de la lecture de ce texte, vous saurez qu'en votant, in fine, **pour** un projet de loi "**d'accélération des énergies renouvelables**", vous prendrez une, si ce n'est **la** décision politique la plus importante de votre vie.

Celle qui aura **le plus d'effets et d'impacts négatifs** :

- D'abord, sur l'environnement terrestre et océanique
- Ensuite, sur les ressources alimentaires indispensables à la survie du peuple français
- Enfin, sur l'évolution de la santé physique, puis mentale de la population

D'abord, sur l'environnement terrestre et océanique :

- Près de 300.000 animaux d'élevages sont morts en France à cause des pertes de champs électromagnétiques, dont celles issues des câbles transporteurs d'énergie électrique.
- Des adultes et des enfants habitant à distance de câbles qui fuient de l'électricité produite par un champ éolien, souffrent et sont traités médicalement.

- **Quel est le point commun à ces deux situations, conséquence de ces fuites ?**

Le laboratoire Tox Seek a procédé à plusieurs centaines d'analyses de poils de bovins et de cheveux humains. D'impactés et de témoins. Il ressort de notre analyse, entre autres, que **les pertes de champs électromagnétiques des câbles transporteurs d'électricité facilitent la bioaccumulation de métaux dans les animaux et les humains.**

Cette bioaccumulation métallique a des impacts toxiques redoutables à moyen et long terme, sur :

- Les microbiotes du tube digestif
- Les perméabilités membranaires
- L'immunité
- La fonction reproductrice et... le système nerveux central.

Concernant les projets de parcs éoliens en mer, des publications scientifiques de plus en plus nombreuses, alertent sur des conséquences graves des pertes de champs électromagnétiques sur l'embryogenèse et la survie d'espèces de mollusques, de crustacés et de poissons.

- Ces études ne prennent pas en compte des facteurs aggravants, dont celui, essentiel, des bioaccumulations métalliques sous l'influence des pertes électromagnétiques des câbles.

- Le développement massif du câblage des fonds marins lié aux projets de parcs éoliens en mer, porté par un projet de loi **d'accélération des énergies renouvelables** va avoir des conséquences irréparables sur la biodiversité océanique.

D'autant plus que de nombreuses espèces marines électro ou/et magnétosensibles sont attirées par ces pertes de champs électromagnétiques qui vont perturber des métabolismes "métalliques", comme ceux des metalloprotéines SOD, essentielles dans la lutte contre les stress.

- A moyen terme, les reprises successives de productions éoliennes provoqueront "des effets de surprises" qui auront un impact sévère sur la biodiversité.

L'argumentation d'un "effet de récif" et d'un "effet d'habitat" favorables à la faune marine, voire d'un "effet de débordement" avantageux pour la pêche professionnelle, pouvant même justifier la création d'un réseau d'Aires Marines Protégées interdites aux prélèvements tient de l'illusionnisme. En effet, ce sont justement ces deux premiers "effets" qui vont intensifier les contaminations.

Ensuite, sur les ressources alimentaires indispensables à la survie du peuple français :

Tant à terre qu'en mer, le développement massif de l'éolien va avoir des conséquences sur les ressources alimentaires essentielles à la survie du peuple français.

- **A terre**, hors des mortalités massives comme, par exemple, plus de 400 bovins dans un seul élevage, les contaminations des microbiotes, des végétaux et des animaux sauvages et d'élevages sont insidieuses puisque leurs intensités varient dans le temps selon de nombreux paramètres liés à la géologie, à l'hydrologie... aux différences anatomo-morphologiques et biologiques entre espèces. Les

végétaux et les animaux accumulent des métaux, dont des éléments de terres rares, sous l'influence des pertes de champs électromagnétiques (CEM) des câbles de transport d'électricité. D'autant plus avec l'énergie mal stabilisée éolienne que les Anglo-Saxons appellent énergie "déchet".

Le cocktail toxique bioaccumulé résonne sous l'influence des CEM, particulièrement les terres rares, à cause de leur paramagnétisme puissant provoquant des atteintes chroniques qui finissent par devenir irréversibles. Nous mangerons ces végétaux et animaux et leurs productions.

- **En mer**, le milieu électrolytique, la conductivité et "l'hypersensibilité" électromagnétique de nombreuses espèces, leurs capacités bioaccumulatrices de métaux, dont des terres rares et la sensibilité de leurs mécanismes de bioélimination des contaminants aux impacts des champs électromagnétiques, font que si elles sont consommées par un prédateur, celui-ci accumulera une grande partie du "fardeau toxique" de sa proie.

- Les chaînes trophiques océaniques seront contaminées à plusieurs niveaux, dont celui de nombreuses espèces de diatomées qui sont connues pour leurs capacités bioaccumulatrices, espèces essentielles à la séquestration du CO² et à la production d'oxygène photosynthétique.

Conclusion : à terre et en mer, les chaînes trophiques seront progressivement contaminées par une bioaccumulation de métaux, dont des terres rares naturelles et "anthropiques" du fait des capacités bioaccumulatrices des champs électromagnétiques perdus par les câbles.

- Les ressources alimentaires terrestres et océaniques deviendront toxiques et la bioaccumulation métallique humaine contraindra à un traitement chélateur généralisé de la population, en particulier des enfants. Est-ce la vie que vous leur souhaitez ?

Enfin, sur l'évolution de la santé physique, puis mentale de la population :

Les tableaux cliniques vétérinaires sont bien établis et ceux en médecine humaine se dessinent progressivement par l'observation des malades, des reculs symptomatiques liés aux traitements de chélation des métaux, des nouvelles bioaccumulations métalliques consécutives à la reprise de l'exposition aux pertes de champs électromagnétiques des câbles de transport d'électricité et de leurs conséquences délétères.

- Les évolutions pathologiques constatées chez des mammifères non humains n'ont aucune raison de ne pas s'appliquer massivement à notre espèce, une fois que la loi ***d'accélération des énergies renouvelables et ses dispositifs réglementaires*** auront engendré leurs effets et impacts mortifères.

Un examen attentif, à long terme, de l'évolution qualitative et quantitative de la symptomatologie, des pathologies et des modalités de leur issue fatale dans un élevage bovin très lourdement impacté, permet de dégager des séquences marquées par des dysbioses, des atteintes microbiotiques du tube digestif, structurales et fonctionnelles membranaires, calciques, immunologiques, puis neuro- logiques.

Des troubles oculaires, dont de nombreuses cataractes chez les veaux, rappellent celles constatées chez des populations chinoises exposées aux pertes extractives d'éléments de terres rares.

Les enfants, tout comme les veaux, sont "en devenir" morphologique et physiologique, donc encore plus sensibles que les adultes aux bioaccumulations métalliques et à leurs conséquences. En toute logique, ces bioaccumulations métalliques chroniques et l'affaiblissement des systèmes biologiques de détoxification et de la "barrière hémato-encéphalique", sous l'influence des champs électromagnétiques et de leurs interactions, résonances et amplifications métalliques et avec le graphène, aboutiront, in fine, à des atteintes neurologiques par bioaccumulation cérébrale de métaux, comme il est indispensable de le vérifier définitivement chez des animaux d'élevages.

- Nous connaissons tous les nombreuses pathologies qui y sont liées ; Alzheimer, Parkinson, S.L.A., démences séniles...Nous mettons en garde la représentation nationale sur les conséquences de l'usage d'ondes millimétriques issues de la 5 G pour diverses applications.
- En particulier pour la population jeune qui sera sujette à développer des formes hallucinatoires en lien avec la bioaccumulation métallique et des neuropathologies invalidantes précoces.

Conclusion générale :

Ce projet est dangereux contre **l'environnement terrestre et océanique**, contre **les ressources alimentaires indispensables à la survie du peuple français** et contre **la santé physique, puis mentale de la population**.

*- Créer un risque vital contre des espèces de microalgues océaniques essentielles à la séquestration du CO² terrestre en voulant développer une industrie justifiée par le zéro émission de CO² n'est pas le moindre paradoxe d'un projet de loi **d'accélération des énergies renouvelables**.*

Tant à terre qu'en mer, privilégier à tout prix un développement massif des énergies renouvelables et à n'importe quel prix, juridique, environnemental, alimentaire, sanitaire, sans avoir la sagesse de ne pas "*mettre l'éolienne avant les boeufs*", de procéder rationnellement et honnêtement aux études scientifiques préalables indispensables, dans le respect des intérêts de la France et de sa population ne doit pas arriver.

- Ce ne sont pas des algorithmes qui sont capables de rendre compte des vraies pertes de champs électromagnétiques uniquement mesurables in situ, ni de leurs effets et impacts sur les écosystèmes.
- Ces outils mathématiques dans les mains des chercheurs privés de l'industrie éolienne, financée sur fonds publics nationaux et européens, ne visent évidemment qu'à attribuer au changement climatique et à la pêche professionnelle un maximum d'impacts initiaux et à minimiser, voire oublier des effets et impacts considérables du développement des parcs éoliens sur les écosystèmes et à terme, sur la santé humaine.

Mesdames les députées et les sénatrices, Messieurs les députés et les sénateurs,

S'il est un vote individuel, en conscience, détaché de toute considération partisane, c'est bien celui **contre** un projet de loi **d'accélération des énergies renouvelables**. C'est un vote **en responsabilité**, qui vous dépassera car il impactera la résilience des écosystèmes terrestres et océaniques et la survie des générations futures, donc de la France.

Nous vous remercions d'avoir pris la peine de lire ce texte difficile jusqu'au bout. Nous sommes à votre disposition pour toute question.

Bien respectueusement,

le chargé de communication de l'Atelier Anonymus,

Christophe Grellier